



Doc. 14567
25 juin 2018

Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 10

M. Edmon MARUKYAN, Arménie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
Mme Tineke STRIK, Pays-Bas, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Boriss CILEVIČS, Lettonie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Georgios PSYCHOGIOS, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5.8, insérer le paragraphe suivant:

«à coopérer pleinement avec le Commissaire aux droits de l'homme pour remédier aux cas individuels de persécution et de représailles dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme;»

Déposé par:

MARUKYAN Edmon, Arménie, ADLE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
PSYCHOGIOS Georgios, Grèce, GUE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC

1. 2018 - Troisième partie de session

